

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT DE L'ÉCOLE DE L'ENVOLÉE
TENUE À L'ÉCOLE LE MARDI 6 DÉCEMBRE 2022**

Sont présents : Mesdames Geneviève Bellerose; Shana Myriam Ravary; Sylvie Côté; Marie-Claude Brière, Josée Houle, Natacha Harton et Josée Boisvert
Messieurs Brian Dickinson, Alexandre Gilbert, Derek Morrissette et Marc-André Lallemand

Sont absents :

1- Ouverture de l'assemblée, présences et quorum;

Monsieur Lallemand ouvre la séance après avoir constaté que tous ont reçu leur convocation dans les délais prévus et qu'il y a quorum.

2- Questions du public;

Aucune

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que la direction a élaboré un projet d'ordre du jour pour la séance ordinaire du 6-12-2022;

CONSIDÉRANT que ce projet d'ordre du jour a été préalablement communiqué aux membres du conseil d'établissement de l'école primaire de l'Envolée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josée Boisvert, et résolu à l'unanimité;

D'ADOPTER l'ordre du jour proposé pour la séance ordinaire du 6-12-2022;

en y apportant la modification suivante :

Ajouter le point 7.6 : Fonds 8.

4- Adoption du procès-verbal du 5 octobre 2022;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 69 de la *Loi sur l'instruction publique (LIP)*, les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2022, plus de six (6) heures avant la tenue de la présente séance;

033 – CÉ
22 / 23 - 13



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Josée Houle, il est résolu à l'unanimité :

DE DISPENSER la secrétaire de procéder à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2022;

D'ADOPTER, tel que déposé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2022 du conseil d'établissement de l'école de l'Envolée;

En y apportant la correction suivante:

Au point 9.4 : enlever « qui choisiront d'inscrire leur enfant ».

5- Correspondance (courrier adressé au CÉ);

Aucune

6- Rapport de la direction/vie de l'école;**6.1 Conseil étudiant;**

La direction adjointe présente les différents éléments traités par le conseil étudiant.

6.2 Suivi panier de Noël;

La collecte des articles pour garnir le panier de Noël se déroule bien. Un rappel sera acheminé aux parents afin de leur donner des précisions sur la composition de la famille que nous parrainons.

6.3 Subvention Walmart;

Une demande a été effectuée et elle fut refusée. Nous referons une demande le 20 janvier 2023. Cette dernière devrait être acceptée.

6.4 Mesure 15023;

L'enseignant responsable de la mesure 15023 est monsieur Éric Boivin. Il est en train de planifier les activités qui seront organisées par le biais de celle-ci.

6.5 Parascolaire;

Des ajustements ont été faits en fonction des commentaires des membres lors de la dernière réunion.

7 - Projets;**7.1 Plan de lutte contre la violence et l'intimidation 2022-2023;**

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la Loi sur l'instruction publique par l'adoption de la Loi 56 visant à prévenir et à combattre l'intimidation et la violence à l'école;

CONSIDÉRANT la nécessité d'offrir aux élèves un milieu de vie sain et sécuritaire à l'école;

CONSIDÉRANT l'importance de mobiliser tous les acteurs concernés par l'intimidation et la violence à l'école;

CONSIDÉRANT l'article 75,1 de la Loi sur l'instruction publique stipulant que le conseil d'établissement doit approuver le plan de lutte contre l'intimidation et la violence;

033 – CÉ
22 / 23 - 14



EN CONSÉQUENCE il est proposé par Alexandre Gilbert et résolu à l'unanimité;

D'APPROUVER le plan de lutte contre l'intimidation et la violence soumis à la présente assemblée;

7.2 Critères de sélection de la direction de l'école;

M. Lallemand nous informe de l'importance de compléter le document. Les critères de sélection seront acheminés par M. Dickinson à la direction générale.

7.3 Règlements généraux SDG;

Notre responsable du service de garde, Josée Houle, se présente et nous explique les règlements généraux du SDG.

CONSIDÉRANT l'article 76 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le conseil d'établissement approuve les règles de conduite et les mesures de sécurité proposées par la direction de l'école;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école;

033 – CÉ
22 / 23 - 15



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Shana Myriam Ravary, il est résolu à l'unanimité :
D'APPROUVER les règlements généraux du service de garde de l'Envolée.

7.4 Activités de Noël;

Les enseignants ont travaillé très fort pour organiser plusieurs activités tout au long de mois de décembre. Ce sera le retour de notre traditionnel dîner de poulet le 23 décembre.

7.5 Photos scolaires 2023-2024;

L'an prochain, même photographe, M. Éric Massicotte. La date retenue est le 19 septembre 2023.

7.6 Fonds 8;

CONSIDÉRANT que le plan triennal nous permet de reconduire le montant résiduel du fonds 8 de 2021-2022 pour une utilisation future;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction de l'école;



EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Brian Dickinson, il est résolu à l'unanimité ;

D'ADOPTER la proposition de reconduire le montant résiduel de 2021-2022 du fonds 8 pour une utilisation future.

033 – CÉ
22 / 23 - 16

8- Rapports;

8.1 Service de garde ;

Aucun

9- Affaires diverses;

Aucune

10- Levée de l'assemblée;

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

033 – CÉ
22 / 23 - 17



EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Côté, et résolu à l'unanimité ;

DE LEVER la présente assemblée ordinaire à 18 h 58.

Rapport aux membres parents de la personne déléguée au comité de parents

Président(e)

Secrétaire

Marc-André Lallemand
Directeur